

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3375 - VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018



Une manifestation d'Ensemble à Goma

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La Céni fixe les règles de jeu

Fixant les règles de jeu durant cette période de campagne conformément à la loi électorale, la Céni interdit notamment aux candidats à divers scrutins de tenir des propos injurieux ou diffamatoires, ou encore des propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait prévu et réprimé par les lois de la République.

À la clôture de la campagne électorale le 22 décembre, les candidats, partis politiques ou regroupements politiques sont astreints d'enlever, vingt-quatre heures avant le jour du scrutin, toutes leurs affiches dans un rayon de 100 m du centre de vote et à ne pas distribuer, le jour du scrutin, les manifestes, les circulaires ou documents de propagande.

Page 2

MACHINE À VOTER

Le Conseil de sécurité de l'ONU insiste sur le consensus

Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont insisté, le 21 novembre, sur la nécessité de dégager un consensus sur les points de divergence du processus électoral en cours en RDC, particulièrement

sur les machines à voter. Cet organe onusien a exhorté toutes les parties prenantes au processus électoral à travailler ensemble pour régler les problèmes d'intérêt commun.

Page 3



Une plénière du Conseil de sécurité de l'Onu

ÉLECTIONS DU 23 DÉCEMBRE

Le CNSA met en garde contre toute velléité de trouble

Au sujet de la machine à voter, Joseph Olenghankoy qui s'exprimait mercredi devant les délégués des parties prenantes engagées au processus électoral a encouragé la Céni à poursuivre le dialogue avec les acteurs sociopolitiques à travers un cadre de concertation technique. Quant au fichier électoral, le président du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral (CNSA) a invité la Céni à appliquer les recommandations de l'OIF quant à ce. Aux acteurs politiques engagés dans le processus électoral, le leader des Fonus les a



Joseph Olenghankoy

priés de s'organiser pour la surveillance du processus électoral en vue de la tenue des élections transparentes.

PRÉSIDENTIELLE

Deux candidats sollicitent un report des élections

Pour justifier cette sollicitation, Sylvain Masheke met en relief le « déficit d'un large consensus préalable, notamment l'usage de la machine à voter, le fichier électoral corrompu et les défis sécuritaires ». C'est, dit-il, « pour épargner la RDC et son peuple à une énième scène de violence généralisée dont personne ne saurait prévoir l'ampleur et la gravité » qu'il a initié sa requête.

Seth Kikuni évoque, quant à lui, les conséquences sur la stabilité et la légitimité des institutions ainsi que sur la consolidation de la jeune démocratie congolaise



Des électeurs dans un bureau de vote que pourrait engendrer l'organisation des élections dans ces conditions.

Page 3

ÉDITORIAL

Alerte

Comme l'avaient souligné il y a quelques semaines les experts du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans leur rapport annuel, le réchauffement climatique aura inévitablement des conséquences désastreuses sur l'ensemble de la planète s'il dépasse 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle. Il se traduira, notamment, par une accélération de la fonte des glaces et de ce fait par une hausse du niveau des océans dont il convient d'anticiper les effets dès maintenant si l'on veut éviter des catastrophes en série.

Des conclusions qui ont suivi ce rapport et qui ont été rendues publiques ces derniers jours, il ressort que cette conséquence du réchauffement climatique se traduira chez nous, c'est-à-dire sur toute l'étendue du Golfe de Guinée, par des marées plus fortes et surtout par une montée des eaux contre laquelle il sera extrêmement difficile, sinon même impossible de lutter. Avant la fin de ce siècle, autrement dit dans les quatre-vingt années qui viennent, ce débordement pourrait menacer très directement les grands ports que sont Luanda, Douala, Libreville et bien sûr Pointe-Noire chez nous.

En clair cela signifie que les enfants qui naissent aujourd'hui dans cette partie du monde se trouveront certainement confrontés à des problèmes dont nous n'avons-nous-mêmes pas idée et que nous devons dès à présent prendre les mesures qui permettront de les mettre à l'abri des dangers à venir.

Plus que jamais, par conséquent, les pays qui nous entourent doivent unir leurs efforts pour se protéger des dérives que la surindustrialisation des nations de l'hémisphère nord provoque. Aucun d'eux, en effet, ne pourra se tirer seul du mauvais pas qui se précise de jour en jour. Mais si, en revanche, tous se coalisent pour mettre dès à présent en place les dispositifs qui réduiront, voire même empêcheront le pire de se produire avec les immenses dégâts humains que cela entraînerait inévitablement, ils trouveront des solutions adaptées au défi qu'il leur faut relever.

Conclusion, provisoire certes mais évidente, de ce qui précède : le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo dont la création a été actée à Oyo il y a quelques mois est la meilleure voie que nous puissions emprunter dans le combat vital qui s'engage.

Les Dépêches de Brazzaville

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La Céni fixe les règles de jeu

La centrale électorale interdit aux candidats à divers scrutins de tenir notamment, en cette période de campagne, des propos injurieux ou diffamatoires, ou encore des propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait prévu et réprimé par les lois de la République.

La RDC est déjà, depuis le 22 novembre, de plain-pied dans la campagne électorale censée se clôturer le 22 décembre, à la veille des élections. Le moment est tout indiqué pour la Centrale électorale de fixer les esprits par rapport aux dispositions légales devant soutenir cette période. C'est tout le sens à accorder au communiqué de presse publié par la Céni le 21 novembre, la veille du démarrage de la campagne électorale et signé par son rapporteur Jean Pierre Kalamba. Dans ce communiqué, la Céni

donne quelques directives à respecter scrupuleusement par les candidats à la présidentielle et aux législatives, nationales et provinciales. Tout en rappelant la libre expression en période de campagne électorale, la Céni invite les candidats au sens de responsabilité et à la retenue. Il leur est interdit notamment de tenir des propos injurieux ou diffamatoires, ou encore des propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait prévu et réprimé par les lois de la République. Les candidats à divers scrutins sont également interdits d'inciter quiconque à commettre un acte de nature à entraîner des violences, des menaces ou à priver d'autres personnes de l'exercice de leurs droits ou libertés constitutionnellement garantis. Par ailleurs, il est interdit aux candidats, aux partis politiques ou regroupements politiques d'utiliser à des fins de propagande électorale, les biens, les finances et le personnel de l'État, des établissements et organismes publics et des sociétés d'économie mixte. Dans son communiqué de presse, la Céni a rappelé que l'abus des biens sociaux confirmé par un jugement irrévocable entraîne la radiation de la candidature de son auteur ou l'annulation de la liste du parti ou du regroupement politique incriminé (Article 41 portant mesures d'application de la Loi électorale).

Concernant les réunions électorales, la Centrale électorale souligne que seules sont habilités à organiser des réunions électorales sur l'ensemble du territoire les partis politiques, les regroupements politiques et les candidats indépendants ou leurs délégués. Cependant, si ce communiqué rappelle le



Une manifestation d'Ensemble à Goma

droit et la liberté de réunion, il responsabilise les organisateurs des manifestations et rassemblements électoraux quant à leur bon déroulement, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et le respect de la loi.

Quant à l'apposition d'affiches, de photos et autres effigies de propagande électorale pendant la campagne électorale, la Céni met en exergue les conditions reprises dans l'Article 39 des mesures d'application de la Loi électorale qui indique notamment que « chaque candidat indépendant, parti ou regroupement politique ne peut installer, à ses frais, à proximité du Centre de vote qu'un seul panneau d'affichage ». Tout affichage est également interdit sur les édifices publics.

À la clôture de la campagne électorale, les candidats, partis politiques ou regroupements politiques sont astreints d'enlever, vingt-quatre heures avant le jour du scrutin, toutes leurs affiches dans un rayon de 100 m du centre de vote et à ne pas distribuer, le jour du scrutin, les manifestes, les circulaires ou documents de propagande. En outre, le port d'habits avec motif, couleur ou logo des partis politiques ou regroupements politiques et effigies de leurs présidents ou candidats sur les lieux de vote est strictement interdit.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

MACHINE À VOTER

Le Conseil de sécurité de l'ONU insiste sur le consensus

L'organe a exhorté toutes les parties prenantes au processus électoral à travailler ensemble pour régler les problèmes d'intérêt commun.

Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont insisté, le 21 novembre, sur la nécessité de dégager un consensus sur les points de divergence du processus électoral en cours en RDC, particulièrement sur les machines à voter.

Préoccupé par le déficit de confiance et les différends qui continuent à subsister entre les parties prenantes au processus électoral, le Conseil de sécurité de l'ONU les a tous encouragés à travailler ensemble pour régler les problèmes d'intérêt commun. « Sans plus de retard, travailler dans l'intérêt de la construction de la confiance et atteindre le plus grand consensus possible sur l'organisation technique des élections, notamment en ce qui concerne les machines à voter et les électeurs sans empreintes digitales », a conseillé le Conseil de sécurité



dans un communiqué publié à cet effet.

Une campagne électorale pacifique et constructive

La source a également indiqué que les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU ont exhorté toutes les parties prenantes au processus électoral, notamment

à la campagne électorale, à s'engager pacifiquement et de manière constructive dans le processus électoral, afin d'assurer la tenue des élections crédibles et transparentes mais aussi préserver la paix et la stabilité en RDC et dans la région. Tout en félicitant le gouvernement

de la RDC pour le financement des élections, ils ont cependant rappelé l'importance d'assurer la sûreté et la sécurité des candidats et des électeurs au cours de cette période liée à la campagne. Il est rappelé que le go pour la campagne électorale a effec-

tivement été donné et, pour la première journée, il a été noté un début timide dans toutes les grandes villes de la République. À Kinshasa, le retour, la veille, du candidat commun de l'opposition ainsi que tous les faits qui ont entouré cet événement dont le jet de gaz lacrymogènes pour permettre le passage du cortège semblent avoir jeté un voile sur la campagne électorale proprement dite. Ce sont seulement quelques rares panneaux avec effigies des candidats présidentiels et députés qui ont été vus. C'est plutôt sur les réseaux sociaux que la véritable campagne électorale aura commencé surtout que sur ces canaux, difficilement ou peu contrôlés, les messages publicitaires au bénéfice de différents candidats ont commencé un peu plus tôt, avant la date prévue dans le calendrier de la Ceni. Ce premier jour de la campagne électorale du processus en cours ne ressemble donc pas à d'autres premiers jours des campagnes connus par la RDC.

Lucien Dianzenza

FRONT COMMUN POUR LE CONGO

Roland Lumumba, Jolie Kenda et quelques cadres du Rassop rejoignent la coalition

Des personnalités indépendantes, des membres des regroupements politiques et autres représentants des organisations et associations de la société civile ont adhéré officiellement au FCC, le 21 novembre, à Kempesky Fleuve Congo Hôtel au cours d'une cérémonie solennelle de signature de la Charte constitutive du FCC.

Parmi les nouveaux adhérents, l'on peut citer Roland Lumumba, fils de l'ancien Premier ministre Patrice-Emery Lumumba, les cadres du Rassop/Kasa-vubu, Jolie Kenda et Nandy Angalikiama, membre de l'Acades et du regroupement AAB. S'adressant aux nouveaux membres, le coordonnateur du Comité stratégique du Front Commun pour le Congo (FCC), le Pr Néhémie Mwilanya, a indiqué que leur adhésion montre qu'ils ont compris la vision du président Joseph Kabila. Il les a invités d'aller de ville en ville porter « l'évangile » du FCC qui consiste à mettre le Congo au centre de l'action politique. Il a invité, par ailleurs, les Congolais à faire un jugement de lucidité parce que, a-t-il dit, « pendant trois ans, tout lui a été vendu ». Et d'enchaîner : « L'heure est venue pour notre peuple de se rendre à l'évidence que les chantres de ce combat ne plaident que pour leurs propres intérêts ». Le dircab du chef de l'État est convaincu que la rencontre des opposants à Genève dissimulaient un complot ourdi contre le peuple

congolais visant à installer à la tête du pays une classe politique prête à servir les intérêts affairistes.

Néhémie Mwilanya a souligné que le FCC milite pour la victoire de son candidat Emmanuel Ramazani Shadary à la présidentielle tout en espérant gagner la majorité parlementaire pour mener des réformes initiées par le chef de l'État, Joseph Kabila, dans l'objectif de transformer le pays dans différents secteurs de la vie nationale.

Réactions des signataires
Roland Lumumba s'est réjoui d'avoir signé la charte parce que, dit-il, le FCC prône les valeurs, entre autres, le patriotisme et le nationalisme, et que le programme d'Emmanuel Shadari prévoit la lutte contre l'impunité, l'instauration de l'Etat de droit... De son côté, Mgr Okundji, cadre du Rassop/Kasa-Vubu, estime que le programme du FCC répond à ses attentes. Nandy Angalikiama de l'ACEDES pense que « le Congo a besoin d'être ensemble pour apporter l'émergence ». Rappelons que le FCC est une coalition politique dont le but est de gagner les élections à tous les niveaux des scrutins. Son initiateur est le président de la République, Joseph Kabila Kabange, qui a porté son choix sur Emmanuel Ramazani Shadari pour être candidat commun pour le compte de cette plate-forme électorale lors de la présidentielle du 23 décembre 2018.

Blandine Lusimana

PRÉSIDENTIELLE

Deux candidats sollicitent un report des élections

Sylvain Masheke et Seth Kikuni évoquent notamment le déficit d'un large consensus autour des questions préalables, notamment l'usage de la machine à voter, le fichier électoral corrompu et les défis sécuritaires.

L'absence de consensus sur les questions essentielles liées au processus électoral, notamment la machine à voter et le fichier électoral corrompu, ne cesse d'obscurcir la suite des événements au point de jeter le doute sur certains esprits quant à la tenue effective des scrutins le 23 décembre. À un mois de ce grand rendez-vous historique, quelques voix s'élèvent déjà pour solliciter le report des scrutins estimant que les conditions pour des élections libres, transparentes, crédibles et apaisées ne sont pas réunies. Dans la classe politique, le vœu du report des scrutins est exprimé avec hésitations eu égard au chemin déjà parcouru par la Ceni qui, à ce jour, s'attelle au déploiement des kits et matériels électoraux dans l'arrière-pays. Pour l'heure, 70% de ces agrégats de l'appui logistique ont déjà atteint leur destination et au plus tard le 7 décembre, le 30% restants atteindront aussi les leurs, à en croire Corneille Naanga. Pendant que la Ceni continue de réaffirmer la tenue des scrutins combinés présidentiel, législatifs nationaux et provinciaux pour ce 23 décembre 2018, réconfortée par le niveau de financement atteint par le gouvernement ainsi que par l'appui logistique dont elle est bénéficiaire, il se trouve quand même des sceptiques qui ne jurent que par un report. C'est notamment le cas de Sylvain Masheke, candidat président de la République de son état. Ce dernier évoque, entre autres, comme raison pouvant justifier ce report, le « déficit d'un large consen-

sus autour des questions préalables, notamment l'usage de la machine à voter, le fichier électoral corrompu et les défis sécuritaires ». C'est, dit-il, « pour épargner la RDC et son peuple à une énième scène de violence généralisée dont personne ne saurait prévoir l'ampleur et la gravité ». Et de demander aux parties prenantes du processus électoral de se mettre autour d'une table pour arrêter une nouvelle date consensuelle pour la tenue de scrutin. Y aller de force sans résoudre ces préalables serait faire fausse route et aller droit au mur, estime-t-il.

Un point de vue auquel plusieurs acteurs politiques adhèrent convaincus que vaut mieux des élections bien organisées avec un léger décalage de temps que des scrutins à la va-vite, sans réel consensus sur des matières qui fâchent et dont la finalité se décline en termes de trouble et de chaos.

Un autre candidat à la présidentielle, Seth Kikuni, avait également formulé, il y a deux jours, la même demande à la Ceni en évoquant les conséquences sur la stabilité et la légitimité des institutions ainsi que sur la consolidation de la jeune démocratie congolaise que pourraient engendrer l'organisation, dans ces conditions, des élections. Il a vite été recadré par le président de la Ceni qui estime qu'il n'y a ni justification légale, ni contraintes techniques pour donner une suite favorable à pareille demande. Une chose est sûre, c'est que le train est en marche et la Centrale électorale n'entend pas faire marche arrière.

Alain Diasso

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Une sculpture monumentale pour célébrer le soixante-dixième anniversaire à Paris

Prévu dans la soirée du 6 décembre, le dévoilement de « Porteuse de vies », l'ouvrage admirable du réputé sculpteur congolais Freddy Tsimba sera la première œuvre d'art à faire son entrée au Théâtre national de Chaillot depuis sa création en 1937. Il va marquer l'ouverture des festivités de cette grande commémoration étalée sur cinq jours, soit du 6 au 10 décembre.

Le Théâtre national de Chaillot où la Charte des droits de l'homme fut signée le 10 décembre 1948 va servir de cadre à une célébration inédite du 70e anniversaire de ce texte fondateur et essentiel pour le combat en faveur des droits humains. Elle va donner lieu à une série de festivités dont le lancement est prévu pour le 6 décembre. Dans un récent entretien accordé à Radio Okapi, Matthias Leridon soulignait que le Manège de Chaillot a choisi d'imprimer une dimension artistique à cet événement « en offrant officiellement à l'État français une sculpture qui soit le symbole du combat permanent pour les droits de l'homme ». Le fondateur du Manège de Chaillot, premier fonds de dotation d'un théâtre national français, a précisé que « Porteuse de vies », une femme sans tête de près de trois mètres de hauteur réalisée à partir de douilles ramassées dans les zones de conflits armés en RDC, sera dévoilée lors du déjeuner dans le grand escalier du Théâtre national de Chaillot.

Face à ce constat déplorable de Matthias Leridon : « Lorsque les droits de l'homme sont bafoués, les femmes sont souvent les premières à en faire les frais », Freddy Tsimba dresse cette femme sans tête debout, une posture marquant une forme de résistance face aux assauts des revers de la vie. La symbolique de son œuvre, l'artiste invite à la percevoir de la sorte : « elle n'est pas lasse malgré les problèmes,



Matthias Leridon en visite dans l'atelier de Freddy Tsimba à Kinshasa

elle reste debout et porte la vie. C'est magnifique ! ». L'universalité de l'œuvre tient tout autant au fait que la femme est reconnue comme gardienne de la vie qu'à l'absence de tête qui n'est pas le fait d'une décapitation, un drame et ce n'est pas le cas ici. La pensée du fameux sculpteur ainsi livrée éclaire mieux à ce propos : « La tête permet d'identifier la personne de sorte que si j'en mettais une, cela donnerait une identité caractéristique qui permet d'attribuer une race ou une couleur. Sans la tête, le corps peut être celui d'une Chinoise, Marocaine, etc. ». Et d'ajouter sur les ondes de la radio onusienne : « Moi, je me dis que c'est juste une femme,

c'est un être magique. Elle porte en elle un pouvoir unique. Je rends hommage à la femme, qu'elle soit africaine, asiatique, peu importe sa race ». Ce à quoi Matthias Leridon renchérit : « Il y a beaucoup de force dans la sta-

loppement très fort des tensions à la fois à l'intérieur des pays et entre les peuples ainsi que entre les pays et les peuples. Je crois que c'est un formidable cri d'espoir de Freddy montrant finalement que ce qui sert à la tension

s'agit pas seulement de douilles, car ça peut être des cuillères, des machettes comme pour la fameuse « Maison machette », des téléphones portables, etc. L'on est face à la transformation d'un quotidien qui devient finalement un déchet, que l'on délaisse dans la rue, n'est plus utilisé. Et c'est à partir de ce quotidien abandonné que Freddy procède à cette transmutation dans ses créations artistiques. Au-delà du simple recyclage opéré par l'artiste, il y a une dimension plus forte, celle de l'histoire de ces outils du quotidien qui, d'un coup, deviennent, apportent un nouvel élan, un nouvel espoir aux créations de Freddy Tsimba », révèle-t-il. Et de conclure au sujet de « Porteuse de vies » : « Derrière le talent artistique, il y a aussi un témoignage de ce qu'il y a de pire quand les droits de l'homme ne sont pas respectés, c'est-à-dire la guerre. « Porteuse de vies » est donc à cet effet porteuse d'une double symbolique, à savoir que c'est la première œuvre d'art qui fait son entrée au Théâtre de Chaillot car elle va y demeurer désormais. Mais aussi elle est une transformation, presque une transmutation de ce qu'il y a de pire quand les droits de l'homme ne sont pas respectés, à savoir la guerre civile. Les matériaux qui ont servi à cet usage, ces douilles, deviennent des porteurs d'un espoir des respects des droits de l'homme par l'ensemble des nations dans le monde ».

Nioni Masela

tuire de Freddy Tsimba. Cette œuvre monumentale, une femme qui n'a pas de tête, pas de mains, tient un livre dans ses bras, probablement la déclaration universelle des droits de l'homme, c'est finalement la vie qui s'exprime à partir de matériaux qui ont servi à supprimer la vie ». Le mécène affirme en sus que la sculpture commandée à Freddy Tsimba a été choisie en raison de son matériau, les douilles. « Il y a une très belle symbolique de réutiliser des matériaux qui étaient destinés à retirer la vie pour en faire un formidable espoir pour l'humanité, la vie. Au regard de la situation actuelle du monde qui se caractérise par un déve-

peut devenir un espoir pour une vie meilleure », soutient Matthias Leridon.

Transformation et transmutation. Par-delà sa perception personnelle de « Porteuse de vies », fort de sa connaissance du travail du réputé sculpteur congolais, Matthias Leridon en livre une lecture édifiante. « J'aime beaucoup l'œuvre et le talent de Freddy, mais aussi le fait qu'au-delà de la qualité esthétique de l'ensemble de ses sculptures, il s'y trouve toujours un ancrage dans l'histoire de la République démocratique du Congo. Un ancrage qui permet la transformation de matériaux de récupération. Et il ne

RDC - ÉMIRATS ARABES UNIS

Instauration d'un visa gratuit pour les diplomates et des facilités pour les voyageurs ordinaires

Il s'agit d'un accord bilatéral historique après l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays l'année dernière. Les mouvements des populations des deux côtés devraient théoriquement s'intensifier au cours des cinq prochaines années. Et le gouvernement central compte initier des démarches similaires avec d'autres pays.

19 novembre 2018, les chefs de la diplomatie de la RDC et des Émirats Arabes Unis, en l'occurrence Leonard She okitundu, vice-Premier ministre et ministre RD-congolais des Affaires étrangères, et Sheik Abdullah Bin Al Nahyan, ministre émirien des Affaires étrangères, ont procédé à la signature d'un accord visant à

promouvoir les mouvements des populations entre les deux pays. Cet acte vient confirmer la bonne relation entre les deux pays qui ont établi officiellement leurs relations diplomatiques l'année dernière.

Les détails du document ne constituent plus un mystère. En effet, il est bien question de l'exemption d'un visa d'entrée pour le détenteur d'un passeport diplomatique. Cette mesure réciproque sera d'application sur une période de 5 ans renouvelable tacitement. Pour le reste, le document prévoit également un délai de validité du visa d'entrée à titre gratuit d'au moins six mois pour les diplomates, et un séjour sur les territoires respectifs n'excédant pas les trente jours au maximum.

Dans un second cas, l'accord bilatéral s'applique également aux détenteurs des passeports ordinaires des deux pays. Le document prévoit aussi des facilitations au niveau des services d'immigration, notamment, par le biais de leurs ambassades

respectives. Les Émirats Arabes Unis promettent de mettre à contribution le site internet officiel. Par ailleurs, les deux pays conviennent de rendre leurs sites internet plus accessibles avec un délai de traitement administratif plus rapide.

Comme nous le disions en liminaire, la signature de l'accord va contribuer au renforcement de la coopération entre Kinshasa et Abu Dhabi. Le ministère RD-congolais des Affaires étrangères affirme avoir réussi à crédibiliser le passeport RD-congolais au niveau international. Cette initiative participe, poursuit-il, à insérer les populations RD-congolaises dans les flux mondiaux. Ceci est d'autant plus vrai que la RDC a conclu des accords similaires avec des pays aussi stratégiques que la Turquie et l'Afrique du Sud. Cette ouverture du pays va se poursuivre avec d'autres poids lourds de la région et du monde.

Laurent Essolomwa

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



PATRIMOINE

La France pose les jalons de la restitution d'œuvres d'art à l'Afrique

Le président français, Emmanuel Macron, recevra le 23 novembre une feuille de route qui donnera lieu, le moment venu, à une telle restitution, considérée comme un acte de justice par de nombreuses personnes tant en Europe qu'en Afrique.

Le rapport dresse un inventaire précis des dizaines de milliers d'objets que les colons ont ramené du continent africain entre 1885 et 1960. Il recense « au moins 90 000 objets d'Afrique subsaharienne dans les collections publiques françaises ». Le Musée du Quai Branly est le plus concerné, avec 70 000 œuvres, dont deux tiers « acquises » durant la période 1885-1960. Soit 46 000 objets potentiellement concernés par des restitutions. Les pays les plus concernés sont le Tchad (9 200 œuvres), le Cameroun (7 800) et Madagascar (7 500). Il s'agit, selon les experts, de 85 à 90 % du patrimoine africain qui serait aujourd'hui hors du continent.

En ce qui concerne le périmètre de la spoliation, il engloberait les biens pillés, volés, butins de guerre, mais aussi ceux, très nombreux, acquis à des prix dérisoires, sans commune mesure avec le marché de l'époque, par les marchands, militaires, missionnaires, voyageurs...

Le rapport propose un change-

ment législatif majeur du code du patrimoine pour permettre des restitutions de collections se trouvant dans les musées français à des États demandeurs, mais les collections privées ne seraient pas concernées. Tout le monde convient de dire qu'une éventuelle évolution de la législation française aurait inévitablement des répercussions dans d'autres anciennes puissances coloniales, pour les œuvres africaines, mais aussi le patrimoine d'autres régions.

Notons qu'une convention de l'Unesco contre l'exportation illicite de biens culturels, adoptée en 1970, permet d'organiser sporadiquement des restitutions mais elle ne s'applique pas rétroactivement. Malgré cela, les anciens pays colonisateurs, dont les grands musées craignaient de devoir rendre certains de leurs trésors, ont traîné les pieds pour la ratifier : la France ne l'a fait qu'en 1997, le Royaume-Uni en 2002, l'Allemagne en 2007 et la Belgique en 2009.

La démarche vers la restitution a commencé lorsque le président français avait annoncé, le 28 novembre 2017, la mise en œuvre dans un délai de cinq ans de restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain, reconnaissant l'anomalie que constitue sa quasi-absence en Afrique subsaharienne. Depuis lors, ces

propos ont généré de grandes attentes chez certains États. En France, Emmanuel Macron avait confié à deux universitaires français et sénégalais, Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, le soin de procéder à de vastes consultations, même si la loi française ne permet pas à ces milliers d'objets d'art de quitter le pays.

La remise symbolique privilégiée. Pour contourner cette difficulté, le rapport Savoy-Sarr suggère une modification du code du patrimoine en y introduisant un article qui stipulerait que des restitutions d'objets africains transférés pendant la période coloniale française pourraient être prévues dans le cadre d'un « accord bilatéral de coopération culturelle » entre « l'État français et un État africain ». Et d'après le texte, pour que le processus puisse s'enclencher, il faudrait qu'« une demande émane des pays africains concernés, grâce à l'inventaire » qui leur sera envoyé, avant « une remise solennelle », hautement symbolique, des listes des biens spoliés.

La procédure engagée par la France dans le cadre de la restitution prochaine d'œuvres d'art à l'Afrique est saluée par plusieurs pays africains, dont le Bénin qui avait contribué à lancer le dossier avec sa demande concernant les statues royales du Palais d'Abomey. Cotonou s'est

notamment félicitée que « la France soit allée au bout du processus, entérinant une vision nouvelle entre elle et ses anciennes colonies ». « Nous ne sommes pas dans une démarche de réclamation brutale » mais « dans un processus d'accompagnement », a indiqué Ousmane Aledji, chargé de mission du président Patrice Talon pour les projets culturels et touristiques. Pour l'heure, il faut faire remarquer que certains experts qui préconisaient une politique de prêts longs et renouvelables des œuvres, éventuellement sous le contrôle de l'Unesco, estiment que le changement du code du patrimoine pourrait ouvrir une boîte de Pandore parce que des conservateurs en France pourront dénoncer les surenchères idéologiques sur la colonisation.

En Belgique, Guido Gryseels, le directeur général du musée de l'Afrique de Tervuren, l'ancien musée royal de l'Afrique centrale fondé au 19e siècle par Léopold II pour offrir aux Belges une vitrine des « bienfaits » de la présence belge au Congo, au Rwanda et au Burundi, a dit être d'accord à la restitution symbolique d'œuvres d'art. « Je suis favo-

nable à un renforcement des capacités des musées africains, et à une discussion sur des prêts à long terme et des expositions itinérantes. En premier lieu, les musées européens doivent digitaliser leurs inventaires et les mettre à disposition de musées africains », a-t-il déclaré. Les débats vont actuellement bon train dans les anciennes puissances coloniales. C'est le cas du Royaume-Uni mais aussi de l'Allemagne, dont l'empire colonial s'est étalé de 1884 à la fin de la Première Guerre mondiale. Berlin réfléchit depuis plusieurs années aux œuvres d'art issues de ses anciennes possessions comme le Cameroun et la Namibie. Au Royaume-Uni où le British Museum détient une importante collection de bronzes du royaume du Bénin pillée par l'armée britannique en 1897, et dont le Nigeria réclame le retour, le musée s'est également dit ouvert à l'idée de les renvoyer dans leur pays d'origine, mais seulement sous forme de prêt. Quant au leader de l'opposition travailliste, Jeremy Corbyn, il a promis de rendre les œuvres d'art volées à leurs pays d'origine s'il devenait Premier ministre.

Nestor N'Gampoula

DISTINCTION

Phyllis Ama Tebuah Osei lauréate du Prix 2018 de la femme policière des Nations unies

La Ghanéenne a été récompensée, le 21 novembre, pour l'impact direct et positif de son travail sur la communauté et la police du Jubaland, en Somalie.

C'est au cours de la cérémonie co-organisée par la division police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, notamment la Mission permanente du Canada, que Phyllis Ama Tebuah Osei a reçu cette distinction pour son service au sein de la Mission des Nations unies en Somalie (Manusom). Selon le commissaire Luis Carrilho, également conseiller de police des Nations unies, l'heureuse promue est un officier dans la police ghanéenne.

« Phyllis Ama Tebuah Osei a été déployée en Somalie cette année en février 2018. En avril, elle avait déjà identifié et formé deux points focaux pour les questions de parité hommes-femmes au sein de la MANUSOM, qui avaient alors été conseillé des agents de police dans la police de l'État hôte, contribuant ainsi au renforcement des capacités indispensables », a précisé Luis Carrilho qui, reconnaissant le travail de la lauréate a souligné que Phyllis Ama Tebuah Osei a mis en place quatre bureaux sur les questions de genre dans la police de l'État hôte,

animé une formation sur la violence sexuelle et lancé une proposition appelant à la création d'un poste de police à proximité de la communauté, afin de garantir l'accès des victimes aux survivants des violences sexuelles.

Par ailleurs, outre ces exploits, la policière a également permis d'appuyer la police dans le Jubaland en matière de justice et de droits de l'homme. Elle a réussi à mettre en place une formation en alphabétisation pour quarante-neuf femmes officiers de police de cette localité. Une formation qui vise à améliorer leur alphabétisation et à augmenter leurs chances de promotion future. Sans oublier le fait d'avoir aussi formé un réseau de Casques bleus femmes au sein de la Manusom et de l'Amisom afin d'apporter un soutien aux femmes.

« C'est un honneur de travailler pour la Manusom, où j'ai aidé à renforcer les activités sur les questions liées à l'égalité des sexes et aux enfants », a déclaré la policière.

« Elle est un exemple frappant de la manière dont les femmes contribuent directement à la paix en ayant un impact sur les communautés et les personnes que nous servons », a apprécié, António Guterres.

Rock Ngassakys

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

La problématique préoccupe l'Unesco

En cette journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'agence onusienne appelle l'ensemble de ses partenaires à redoubler d'efforts dans ce combat. C'est la quintessence du message délivré par sa directrice générale à l'occasion de cette journée qui sera célébrée le 25 novembre prochain.

« La violence à l'égard des femmes est l'un des fléaux les plus répandus dans le monde. Pourtant, l'on dispose de peu de données fiables pour l'estimer précisément dans toutes ses manifestations – violence physique, sexuelle, psychologique, économique », a indiqué Audrey Azouley, rappelant qu'elle intervient souvent dans un cadre domestique ou intime, parce que nos sociétés tendent à les minimiser voire les normaliser, parce que la peur de représailles, la honte vis-à-vis des proches, les systèmes et les pratiques juridiques empêchent nombre de femmes de porter plainte contre leurs agresseurs, la violence contre les femmes est encore bien trop niée, minorée, elle tue.

« Largement invisibilisées, ces violences ne nous sont cependant pas tout à fait inconnues », a-t-elle ajouté. Pour elle, les transformations du monde contemporain, la plus grande visibilité des femmes dans les sphères politique et médiatique notamment, suscitent de nouvelles formes de violence. Les femmes se trouvent ainsi

particulièrement visées par le harcèlement en ligne, mais aussi dans leur espace physique de travail. Ces phénomènes ne sont pas propres à certains secteurs sociaux, ni à certaines cultures ou certains pays : ils traversent l'ensemble des sociétés du monde, et sévissent jusque dans les plus hautes sphères politiques, comme en témoigne une récente étude de l'Union interparlementaire.

Enfin, Audrey Azouley, a noté que l'éradication des violences contre les femmes est un combat qui relève d'une ambition plus vaste : celle d'un monde où une femme n'ait pas moins de droits, d'opportunités, de choix parce qu'elle est femme.

L'on estime ainsi, rappelons-le, que 35% des femmes dans le monde aujourd'hui ont subi des violences physiques. Dans certains pays, ce sont 70% des femmes qui ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire, et ce chiffre n'inclut pas les cas de harcèlement. Près de la moitié des féminicides dans le monde sont le fait d'un partenaire intime ou d'un membre de la famille. Cent vingt millions de filles de moins de 20 ans ont, au moins une fois dans leur vie, été agressées sexuellement. Deux cents millions de femmes actuellement en vie ont subi une mutilation génitale, généralement avant l'âge de cinq ans.

Guillaume Ondzé



REMORQUAGE ET AIDE AU CONSTAT GRATUITS

SAHAM ASSURANCE AUTO

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins.
En cas de choc ou de panne, le constat et le remorquage de votre voiture sont gratuits.
Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE
05 053 58 58



SAHAM
Assurance

member of  Sanlam group

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La délégation congolaise au 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Célestin Mokoki, maire d'Impfondo, et Ghislain Rodrigue Nguimbi Makosso, maire de Dolisie et Guy Piacka, représentant Stella Mensah Sassou Nguesso, maire de Kintélé, assistent à cette rencontre qui se déroule, du 20 au 22 novembre 2018, à Paris, Porte de Versailles. En tant que président du Réseau des communes et villes du Congo, le maire de Dolisie a contribué aux débats sur le thème « La coopération décentralisée au service du développement communal ».



De gauche à droite Ghislain Rodrigue Nguimbi Makosso, maire de Dolisie, François Baroin, président de l'AMF et Célestin Mokoki, maire de la commune d'Impfondo. Crédit photo : Serge Bedel Baoua

En salle 150, entre 16 h et 17 h 30, mercredi 21 novembre, les deux maires venus du Congo ont assisté au « Point-info » animé par Louis Giscard d'Estaing, maire de Chamalières (63), vice-président de Clermont Auvergne Métropole.

Avec les interventions de Christine Moro, ambassadeur, déléguée à l'Action extérieure des Collectivités territoriales, Geneviève Sevrin, directrice exécutive de Cités Unies, France Marie-Pierre Bourzai-Cherif, responsable de la division Territoires et Entreprises de l'AFD, cette rencontre a mis en évidence le contexte de la décentralisation des pouvoirs politiques et l'importance crois-

sante des relations internationales des collectivités locales qui se sont lancées dans des actions de coopération au développement.

Durant les débats, ont été évoquées les grandes lignes de l'état actuel du droit de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. Christine Moro a listé dans son intervention la faculté de choisir ou non de passer par le moyen de conventions ; la possibilité pour tous les niveaux de collectivités d'entreprendre ou de soutenir toute action à l'international ; l'obligation de respecter les engagements internationaux de la France et, surtout, la possibilité de s'adosser à des procédures ou financements nationaux, européens et multilatéraux.

Pour Ghislain Rodrigue Nguim-

bi Makosso, compte tenu de sa jeunesse, le Réseau des Communes et Villes du Congo devrait s'inspirer du modèle de l'AMF. « Grâce à la volonté et aux efforts entrepris par le chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso sur la décentralisation, le Congo est passé de six à une quinzaine de villes », a expliqué le maire de Dolisie après avoir rappelé l'histoire du pays. « La Commune de Dolisie est à la fois une circonscription administrative et une collectivité locale décentralisée de 80 000 habitants », a-t-il expliqué. Cette ville bénéficie de plusieurs partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée. « Nous avons aujourd'hui un système de collecte de déchets « Aires de Transit des Ordures Ménagères », entièrement fi-

nancé dans ce programme de partenariat dénommé, « Gestion Inclusive et Concertée des Déchets à Dolisie », en sigle GICOD », a indiqué Ghislain Rodrigue Nguimbi Makosso, désireux de contribuer et de rendre effectifs plusieurs programmes de partenariats dans son pays. Heureux de nouer ces partenariats, le président du Réseau des communes et villes du Congo a invité les maires français à honorer son invitation pour participer au premier congrès de la structure congolaise. François Baroin aurait déjà donné son accord de principe.

Concluant le « Point info », les intervenants ont vanté les mérites de la mise en place progressive de la coopération décentralisée en France. De l'avis de tous, cette coopération de proximité crée un partenariat entre acteurs locaux, permet de rapprocher les hommes et, enfin, renforce les liens entre les pays du Nord et ceux du Sud en associant les habitants au développement de leurs collectivités par le « Vivre ensemble » y compris en associant les diasporas.

Louis Giscard d'Estaing a inséré aux conclusions de ce « Point info », la demande d'avoir un référent « coopération » dans chaque collectivité de France.

Marie Alfred Ngoma

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATIONS

L'ONU appelle à un effort collectif

Face aux défis, la présidente de l'assemblée générale des Nations unies, Maria Fernanda Espinosa, a estimé, le 21 novembre, qu'un effort multilatéral permettra au monde de trouver des solutions pour lutter contre le changement climatique et les migrations.

« Nous vivons des temps difficiles et nous ne pourrions résoudre les problèmes communs que par un effort multilatéral », a déclaré Maria Fernanda Espinosa, lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York.

Elle a mis en exergue deux événements importants qui vont se dérouler en décembre, à savoir la Conférence sur le climat à Katowice, en Pologne, et la Conférence sur les migrations internationales à Marrakech, au Maroc. « Une action urgente en matière d'environnement est l'une de mes sept priorités et nous avons besoin d'un engagement fort en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Comme je l'ai déjà dit, l'Accord de Paris n'est pas suffisant, nous devons aller aussi vite que possible vers une économie verte, générant des technologies et une énergie propre qui créeront également plus d'emplois », alerte-t-elle, avant d'ajouter : « C'est une situation gagnant-gagnant, mais nous devons agir rapidement pour empêcher les températures d'augmenter de plus de 1,5° Celsius ». S'agissant de la Conférence de Marrakech, elle a rappelé que les Etats membres devaient y adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. « Il s'agit d'un accord historique qui nous aidera à faire en sorte que les droits des migrants partout dans le monde soient sauvegardés et traités équitablement », a-t-elle affirmé.

« Parallèlement au changement climatique et à la réforme de l'ONU, le renforcement du multilatéralisme a été l'une des priorités les plus mentionnées par les dirigeants mondiaux lors du débat général de l'assemblée générale des Nations unies en septembre », a-t-elle rappelé.

Josiane Mambou Loukoula



Fonds des Nations Unies pour la Population
Représentation en République du Congo

AVIS DE VACANCE DE POSTE (RE-PUBLICATION)

Vacance de poste	N° 00018145
Date de publication	2 Novembre 2018
Date limite de dépôt des dossiers :	24 Novembre 2018
Date d'entrée en fonction	7 Janvier 2019
Titre du poste :	Directeur(trice) des Opérations
Type de contrat et grade :	Fixed Term, NOC (ICS 10)
Durée du Contrat :	1 an renouvelable après une période probatoire de 3 mois
Typologie :	Bureau de pays du type 3
Lieu d'affectation :	Brazzaville, avec possibilité de déplacements hors de Brazzaville
Organisation :	UNFPA Congo, Région Afrique de l'Ouest et du Centre

I - Contexte

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances de chacun, femmes, hommes et enfants. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données démographiques dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement soit sans danger, que le potentiel de chaque jeune soit accompli. Pour accomplir ces objectifs, le bureau de la Représentation du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) en République du Congo procède au recrutement d'un(e) Directeur (trice) des Opérations.

Sur les conseils du Représentant Résident, le/la Directeur (trice) des Opérations fournira le leadership et le conseil dans tous les aspects de gestion du bureau et de technologie d'opérations, de finances, d'administration, de fournitures et d'informations et de ressources humaines. Son rôle est d'assurer la pleine fonctionnalité et efficacité du bureau, fonctionnant sans à-coup, bien-contrôlé et préoccupé par les résultats ainsi que de faciliter l'exécution du programme et la livraison des biens et services en prévoyant les besoins opérationnels des programmes et des projets.

Le/la Directeur(trice) des Opérations participera activement à la coordination entre le bureau et le système des Nations Unies en République du Congo pour s'assurer que les besoins de l'UNFPA dans le système et dans les groupes de services communs sont satisfaits. Il/elle doit stimuler une attitude de collaboration en ce qui concerne l'équipe de programme dans le bureau-pays et le groupe des chargés des opérations du système des Nations unies au Congo, et soutenir la communication et la coopération entre le siège et le bureau de pays. Le/la Directeur(trice) des Opérations dirige l'équipe des opérations et

collabore étroitement avec le personnel de programme dans le bureau.

II - Qualifications requises

- Etre de nationalité Congolaise (République du Congo) ;
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au moins en Gestion, Administration, Economie, Finances, Comptabilité, Audit ou domaine équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion administrative, la comptabilité ou l'audit ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe, et sous pression, dans un environnement multiculturel ;
- Avoir la maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit) ;

III - Dossier de candidature

- Composition
 - o Demande non manuscrite spécifiant trois (03) personnes de référence ;
 - o Curriculum vitae daté de moins d'un (1) mois ;
 - o Formulaire P 11 dûment rempli (envoi sur simple demande ou par retrait au Siège de l'UNFPA Congo) ;
 - o Copies de diplômes, certificats, attestation des services rendus, etc. (Ne pas joindre les originaux).

- Dépôt de dossiers

Les dossiers peuvent être envoyés ou déposés :

- o Sous pli fermé à adresser à Monsieur le Représentant de l'UNFPA Congo, avec la mention Candidature au Poste de « Directeur des Opérations »
Bureau de l'UNFPA Brazzaville,
Rue Crampel (en face de la BDEAC)
Centre-ville BP 19012 Brazzaville
République du Congo (Téléphone : +242 05 521 67 00)
 - o Par E-mail à l'adresse suivante : malapet@unfpa.org
Avec pour titre : Candidature au Poste de « Directeur des Opérations »
- N.B : Pour de plus ample détails veuillez passer à Nos bureaux qui sont ouverts du lundi à jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 14h00.

Brazzaville, le 02 Novembre 2018

Mohamed Lemine Salem OULD MOUJTABA

Représentant Résident de l'UNFPA au Congo



Po na yo!

Nous investissons pour un meilleur réseau

Toujours N°1 en qualité réseau voix et internet
everywhere you go

mtncongo.net

Certifié par l'ARPC
et ROHDE & SHWARZ





Accédez à un univers de privilèges

Des offres et des services sur-mesure avec **MTN Prestige** *everywhere you go*

mtncongo.net

*150#



COOPÉRATION

Trois nouveaux ambassadeurs accrédités au Congo

Les nouveaux ambassadeurs de la République arabe d'Égypte, de la République d'Angola et de l'Union européenne (UE), ont été accrédités, le 22 novembre, en République du Congo. Ils ont présenté leurs lettres de créances au président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

Hatem Kandil, nouvel ambassadeur d'Égypte est le premier à présenter les lettres de créances au chef de l'Etat par lesquelles il va désormais représenter son pays auprès de la République du Congo.

Le diplomate égyptien nourrit l'ambition de renforcer et de faire avancer les relations de coopération entre le Congo et son pays. « C'est un énorme plaisir et honneur d'être accrédité comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Congo. Je vais faire tout ce qui est possible pour faire avancer les relations

entre nos deux pays », a-t-il déclaré.

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'UE, Raul Mateus Paula, qui a présenté, à son tour, les lettres de créance au président de la République a déclaré qu'il est honoré de représenter son institution au Congo. « Notre partenariat est très important et est appelé à se développer. Le Congo et l'UE ont des intérêts partagés dans les domaines économique, culturel, commercial et de l'environnement. Nous allons ensemble contribuer à des solutions globales pour



Le président Denis Sassou N'Guesso recevant le nouvel ambassadeur d'Égypte, Hatem Kandil entre les deux Etats.

faire face aux défis globaux », a-t-il indiqué.

Le tour était revenu au nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Angola au Congo, Vicente Muanda, de boucler ce ballet diplomatique. Comme ses prédécesseurs, il s'est engagé à tout mettre en œuvre pour la consolidation des relations

entre les deux Etats. **Le coordonnateur du système des Nations unies chez le chef de l'Etat**

Anthony Kwaku Ohemeng a déclaré que son organisation collabore parfaitement avec le Congo. Concernant notamment le département du Pool, il a indiqué que le Programme des Nations unies pour le dé-

veloppement s'attèle à favoriser la réintégration socioéconomique des populations.

« Nous pensons aux nombreux déplacés que nous avons accompagnés dans la phase humanitaire », a-t-il noté, avant de déclarer que son organisation devrait multiplier davantage des activités dans cette partie du pays.

La Rédaction

INSTITUTIONS PUBLIQUES

De nouvelles dénominations pour les services de police de la République du Congo

La Direction générale de la police devient Commandement des forces de police et la direction générale de la surveillance du territoire se mue en Centrale d'intelligence et de documentation, a décidé le gouvernement, le 21 novembre.

En son Conseil des ministres de mercredi, présidé par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, le gouvernement congolais a examiné puis approuvé entre autres textes un projet de loi fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Police nationale. On retient en substance que les services structurant cette composante de la force publique à côté des Forces armées et de la gendarmerie nationale, vont changer de dénominations.

Il en sera ainsi de la Direction générale de la police (DGP) qui s'appellera désormais Commandement des forces de police (CFP). Elle devra en principe regrouper toutes les unités de maintien d'ordre et de police administrative. La Direction générale de la sécurité civile (DGSC) deviendra Commandement de la sécurité civile (CSC), avec des prérogatives dans les domaines de la protection, l'assistance, et la lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles. La direction générale de la surveillance du territoire (DGST), structure de renseignement, mute en Centrale d'intelligence et de documentation (CID).

D'après le Conseil des ministres, ces trois organes remplissent des missions de commandement avec le soutien administratif et logistique de la Direction générale des finances et de l'équipement (DGFE) et de la Direction générale de l'administration et des ressources

humaines (DGHARH), deux entités nées de l'éclatement de la direction générale de l'Administration, des finances et de l'équipement (DGAFFE). Les nouvelles directions forment avec l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) les organes de soutien et de contrôle des trois directions opérationnelles citées plus haut.

Alors que les missions confiées à la police restent fondamentalement les mêmes, les services sont en revanche appelés à s'adapter aux évolutions en cours dans le pays et dans le monde. Le Conseil des ministres a ainsi rappelé pour la circonstance que la police nationale est apolitique et subordonnée à l'autorité civile.

Au jour le jour elle se doit de : « Contribuer à la promotion de l'Etat de droit ; assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions ; veiller au respect des lois et règlements de la République ; veiller à la sûreté de l'Etat, à la sécurité du territoire contre le terrorisme, la criminalité transnationale et autres menaces extérieures, à la protection de la population contre les catastrophes, les risques et les fléaux de toute nature » note-t-on.

Une fois le projet de loi approuvé le 21 novembre par le gouvernement voté par le parlement, restera à prendre les décrets fixant les attributions et la composition des organes créés. Puis sans doute aussi des pincesaux et des encres pour afficher les nouvelles enseignes sur les façades qui en auront besoin.

Les Dépêches de Brazzaville

AGRICULTURE

Dix mille hectares pour un projet de production de cacao dans la Sangha

Le ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Henri Djombo, a signé le 22 novembre à Brazzaville, avec la directrice de la société Farming company of cacao, Mendes Arminda De Fatima, un protocole d'accord relatif à l'implantation de ce projet dans les anciennes fermes d'Etat d'Elenzo et Minguelakoum à Souanké, dans le département de la Sangha.

Dans le cadre de ce protocole, la société s'engage : à réaliser les études de faisabilité technique, socio-économique et environnementale des sites retenus ; à les transmettre au gouvernement et à financer toutes les missions d'inspection des sites. La société promet également de se conformer à la réglementation en vigueur en ce qui concerne notamment l'immigration, le code forestier, la défense nationale, le code de travail et la protection de l'environnement.

« Nous sommes heureux de faire ce premier pas. Ce n'est qu'un début, le parcours est très long et nous le ferons ensemble. Nous réaliserons de grands projets », a indiqué la directrice de la société forestière.

Félicitant la société d'investir dans ce secteur agricole dont la dynamique s'est arrêtée, le ministre de l'Agriculture a affirmé : « Nous savons que le café et le cacao ont été les produits agricoles que nous avons exportés dans le passé. Mais, il n'y a pas de raisons de s'arrêter ; il faut plutôt reprendre, s'aligner avec d'autres pays producteurs de ces denrées pour que nous puissions conquérir les marchés internationaux, créer de la valeur ajoutée. »

Ce dernier a, par ailleurs, encouragé à s'intéresser à la culture du cacaoyer en savane pour lut-



ter contre les changements climatiques. « Nous avons deux grandes étendues de savane arables qui n'attendent que d'être mises en valeur. Commencez dans la forêt naturelle, limitez les extensions », a-t-il recommandé.

La réhabilitation de la filière cacao en République du Congo va permettre de créer des milliers d'emplois en milieu rural, et de générer des revenus durables. Le gouvernement en tirera également profit par la notoriété des produits exportés, et par la création de nouvelles sources de taxes et devises devenues nécessaires dans le contexte économique actuel.

Opérateur de mise en œuvre du plan national de développement de la culture du cacao de 2014 à 2018, la CIB a déjà réussi à mettre en place plus d'un million de plants de cacao hybride permettant la culture de 1000 hectares par an. L'objectif est de permettre à la République du Congo de relancer avec ladite culture. Les communautés locales et les peuples autochtones développent aussi depuis l'année dernière, cette culture dans les concessions forestières de Pokola, Kabo et à Loundoungou-Toukoulaka, grâce au financement du Projet forêt et diversification économique.

Lopelle Mboussa Gassia



LE RESEAU DES SMARTPHONES

**1 ROUTEUR ACHETÉ
= JUSQU'À 40GB
D'INTERNET OFFERTS**

Publicis AG Partners

60.000 FCFA



35.000 FCFA



JUSTICE

Le procès des présumés auteurs du drame de Chacona à nouveau reporté

Reconnu civilement responsable dans cette affaire qui a coûté la vie à treize jeunes en juillet dernier, l'Etat congolais ne s'est pas fait représenter à l'audience du 22 novembre à la troisième Chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Brazzaville

Le procès des six policiers poursuivis pour « non-assistance à une personne en danger » dans le cadre du drame de Chacona, à Mpila, a été de nouveau renvoyé au jeudi 6 décembre prochain. Les avocats de la partie civile et de la défense ainsi que le parquet de la République ont regretté l'absence de l'Etat dont les préposés comparaissent devant la barre. Selon le ministère public, l'Etat a été saisi par l'intermédiaire du ministère de la Justice de son inculpation dans cette affaire en qualité de civilement responsable. Accédant à ces exceptions, le président de la 3^e Chambre correctionnelle, Dan Ndé Ibara-Ibombo, qui a renvoyé l'audience au 6 décembre prochain, conformément au calendrier habituel, parle d'une date ferme.

Pour Me Yvon-Éric Ibouanga, un des avocats de la partie civile, la comparution de l'Etat permettra de respecter le principe contradictoire et d'établir toutes les responsabilités. « Au cas où l'Etat, civilement responsable et régulièrement cité ne comparait pas, en vertu de l'article 344 du code de procédure pénale, nous allons passer outre en demandant l'instruction de cette affaire et la comparution de certains officiers supérieurs de la police qui ont exécuté cette mission ayant abouti à la mort des enfants des parties ci-

viles dont nous avons la charge de défendre », a-t-il expliqué, martelant que la présence de l'Etat à la prochaine audience est indispensable sinon obligatoire.

Trois officiers appelés à comparaître

Pour avoir la lumière sur ce qui s'est réellement passé dans la nuit du 22 au 23 juillet au commissariat de Chacona, les avocats de la défense ont demandé au tribunal, la comparution de trois officiers. Il s'agit du lieutenant-colonel Evariste Alouomo Oyaka, commissaire central de la Tsiémé, du commandant Louis Anga, responsable du corps urbain et du lieutenant Rodrigue Gabin Ndjoua, commandant de l'unité d'intervention qui aurait mené cette opération. Ces avocats estiment que l'adjudant-chef, l'adjudant et les quatre brigadiers chefs présentés devant la barre ne sont que des maillons faibles du commandement.

« L'espoir est permis, ce procès ira jusqu'au bout, puisque nous l'avons débuté, les inculpations ont été notifiées aux préposés de l'Etat congolais, le commettant a été reconnu civilement responsable par jugement rendu contradictoirement. Il a été régulièrement notifié, donc l'affaire a été renvoyée pour que l'Etat congolais compare avec certains officiers que nous avons cités. Le 6 décembre nous serons là pour l'instruction de cette affaire. L'Etat doit être présent parce qu'il doit suivre, répondre des préposés qui sont devant la barre du tribunal », a conclu Me Yvon-Éric Ibouanga, assurant que la partie civile avait des témoins qui vont comparaître le moment venu.

Les Dépêches de Brazzaville

PROMOTION DE L'EMPLOI

Création de deux entités en remplacement de l'Onemo

Le gouvernement réuni mercredi en Conseil des ministres a adopté un projet de loi portant création de deux nouvelles structures, notamment l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) et le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA), en remplacement de l'Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre (Onemo).

La création de ces nouvelles entités fait suite, selon le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, initiateur du projet de loi, aux faiblesses tant structurelles que conjoncturelles constatées dans la gestion de l'Onemo. Ce service n'a pas pu s'adapter aux évolutions et exigences nouvelles du marché de l'emploi. « L'Onemo n'a pas pu répondre comme il se doit, aux attentes de nos jeunes, primo-demandeurs d'emplois, ni mettre en place des programmes actifs pouvant favoriser l'accélération du retour à l'emploi de ceux qui ont perdu leur travail à la suite d'un licenciement », a précisé le compte-rendu du Conseil des ministres.

Le projet de décret en examen prévoit, par voie de conséquence, la dissolution de cet établissement public à caractère administratif et social, créé par la loi n°3/85 du 14 février 1985. En attendant la mise en place effective des nouvelles structures, il est prévu la nomination d'un commissaire à la scission chargé d'assurer le transfert de plein droit de l'actif

net sain de l'Office à chacune des entités à créer et met l'actif net malsain à la charge du Trésor public.

Cependant, à titre transitoire, la direction générale de l'Onemo demeure en fonction et gère les affaires courantes jusqu'à la fin des opérations de scission de ce dernier. Son régime budgétaire et comptable est maintenu pendant la durée des opérations de scission. De même, le comptable public ainsi que les agents appelés à assister le commissaire à la scission demeurent en fonction pendant la durée desdites opérations.

Ces nouvelles entités, à savoir l'Agence congolaise pour l'emploi et le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage, devront chacune assurer des missions précises. Il s'agit d'assurer, entre autres, l'accueil, l'information et l'enregistrement des demandeurs d'emploi et l'accompagnement des employeurs dans l'identification de leurs besoins en recrutement pour l'ACPE.

En ce qui concerne la FONEA, elle devrait ainsi contribuer à l'identification des besoins en matière de formation professionnelle et d'apprentissage; financer l'employabilité des demandeurs d'emploi; appuyer les opérateurs de formation professionnelle, mais aussi financer le renforcement des capacités des maîtres artisans ainsi que la création et la mise à niveau des centres des métiers et des qualifications professionnelles.

Guy-Gervais Kitina

SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Les lycéens sensibilisés à la lutte contre les grossesses précoces

Les élèves des classes de première et terminale du lycée d'enseignement général, Pierre-Savorgnan-de-Brazza, ont été éduqués, le 21 novembre, sur les mesures préventives contre les grossesses indésirées.



Les oratrices en échange avec les élèves (adiac)

L'échange avec les oratrices, la biologiste, Jeanne Madzouka de l'inspection générale de la santé et Rachel Nguoni, s'est déroulée dans une salle de classe avec des questions et réponses sur les thèmes : « Les grossesses précoces » et « La santé de la reproduction ».

Jeanne Madzouka a demandé aux élèves la définition du groupe de mot grossesses précoces, les causes, les mesures préventives et les conséquences des grossesses précoces chez les jeunes.

L'oratrice a expliqué à la couche juvénile que la promotion de la santé met l'accent sur la psychologie de l'individu qui peut générer des conséquences graves. Les grossesses précoces entraînent les accouchements difficiles, le manque de connaissance de la santé maternelle, les avortements et bien d'autres.

A cet effet, elle a exhorté les jeunes à avoir un comportement responsable, à s'abstenir de la vie sexuelle avant l'âge de 18 ans. Jeanne Madzouka les a également invités à la pratique des examens cliniques en vue de déterminer le groupe sanguin, l'électrophorèse pour la drépanocytose avant d'ajouter l'importance de la vulgarisation des méthodes contraceptives, des programmes intégrés d'éducation psychologique à la vie scolaire dans les établissements.

Rachel Nguoni de la direction de la planification familiale a donné la communication sur « La santé de la reproduction ». Selon elle, la santé de la reproduction a pour composante la consultation prénuptiale, la promotion de la santé en milieu scolaire, la prise en charge des orphelins, la planification familiale et bien d'autres.

Elle a déploré de son côté, le manque d'utilisation des services de santé de la reproduction des jeunes au profit de l'automédication. Evoquant les statistiques d'une étude menée au Congo, Rachel Nguoni explique que moins de filles utilisent le préservatif. Le taux d'utilisation du préservatif chez les filles est de 40% contre 60% pour les garçons. 12% de filles tombent enceinte avant l'âge de dix-huit ans, 7% avortent à moins de dix-neuf ans. Le taux est élevé en ce qui concerne le VIH pour les filles.

Notons que la rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet « Promotion des droits et autonomisation socio-économique des femmes et filles vulnérables » mis en œuvre par l'Association Azur développement avec le financement de l'Union européenne, a expliqué la coordinatrice du projet, Anna Oberé Ilanga.

L'objectif a été de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles par l'accès aux services de santé sexuelle et de la reproduction ainsi que de leur autonomisation économique.

Le projet couvre les départements de Brazzaville, Bouenza et Pointe-Noire pendant deux semaines et demie. Il cible les femmes et jeunes filles victimes de violence, séropositives, les personnes à revenu faible et les déplacés des zones de crise du Pool.

Le projet envisage également dans les prochains jours de donner des formations, de sensibiliser et de faire la promotion des services de santé sexuelle de la reproduction et du VIH dans quelques arrondissements de Brazzaville et Pointe-Noire.

Lydie Gisèle Oko

Vous venez de perdre un être cher et vous souhaitez utiliser notre quotidien pour le faire savoir à vos proches



Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109

E-mail: regie@lesdepêchesdebrazzavilles.fr

84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville



POOL

La première édition du Téléthon prolongée jusqu'à la fin de l'année

Initialement prévue pour novembre, l'opération de collecte de fonds pour la réhabilitation des structures scolaires dans le Pool se poursuivra jusqu'à la fin de l'année pour donner la chance à tout le monde d'y contribuer.



Le président de l'Association Hope Congo, Gildas Mayela, qui a donné cette information à la presse le 22 novembre a, par ailleurs, annoncé les numéros par lesquels les partenaires peuvent faire des dons.

Il s'agit notamment de : RIB UBA 30016-06902-90200206274-94 ; 14-28 pour les abonnés MTN

; 053474409 pour Airtel Money.

En effet, la quête lancée le 13 novembre dernier à travers des urnes disséminées dans la ville permettra de réhabiliter quelques établissements scolaires dans le Pool, département souvent victime des conflits à répétition. Le but étant de permettre aux élèves, des écoles de Voula, dans le district de Kinkala, Moubouanissa à Bissinza dans le district de Goma Tsé-tsé, de Linzolo, Siassia et Nkoyi Mabaya, de retrouver le sourire en apprenant dans de bonnes conditions. Ainsi, dans les supermarchés et les pharmacies des urnes vont être déposées avec la mention : « Une pièce de 100 Frs suffira ». Une façon de donner l'occasion aux Congolais de prouver leur solidarité en venant en aide au secteur de l'enseignement largement affecté dans le département du Pool.

Le logo du TéléthonDR

Pour la réalisation de son projet, l'Association Hope Congo peut déjà compter sur l'accompagnement de plusieurs partenaires dont la Fondation Buroto Iris, MTN Congo, la Fondation Congo assistance, les Laboratoires Kibonit Beauté et la Fondation Génération @venir.

Parfait Wilfried Douniama

PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Brazzaville abrite un atelier régional sur sa préservation et son accessibilité

L'atelier qui se tient du 21 au 23 novembre vise, entre autres, à renforcer l'identification, la préservation, la promotion et l'accès au riche patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique des pays de la région d'Afrique centrale pour le développement durable.



Une vue du podium

La réflexion sur les conditions de préservation et d'accessibilité du patrimoine documentaire en Afrique centrale, thématique qui rencontre les priorités des institutions et organisations respectives, c'est reconnaître en substance que ce patrimoine est en péril dans cet espace communautaire qu'est la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), a indiqué le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Kanel Engandja Ngoulou.

En effet, dans nombre de pays d'Afrique centrale, la préservation, l'accessibilité et la valorisation du patrimoine documentaire ne constituent guère une priorité. Le constat est souvent amer : l'absence d'identification des éléments de ce patrimoine, son empilage disparate dans des conditions inappropriées ; un nombre toujours important de documents dont la dégradation se poursuit inexorablement ; une absence de politique ou stratégie de préservation ; bref, le tableau est peu reluisant. Dans un tel contexte, si rien n'est fait, ce sont des pans entiers de l'histoire des pays de la CEEAC qui disparaîtront. D'ailleurs, c'est vers les bibliothèques et les archives que se dirigent le plus souvent bon nombre des consultants, parce que mieux traitées et mieux conservées, a-t-il martelé.

Harmoniser et développer des convergences avec les autres partenaires

Pour le représentant du directeur du Bureau régional multisectoriel de l'Unesco en Afrique centrale, Vincenzo Fazzino, cet atelier s'inscrit notamment dans deux principales exigences : d'abord, la nécessité d'engager les États de la sous-région dans des actions concertées en faveur de la conservation, la promotion et l'accès au patrimoine documentaire, ensuite, l'importance de la mise en œuvre de la recommandation, adoptée en 2015 par les États membres de l'Unesco, qui concerne la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire y compris le patrimoine numérique. Cette recommandation est, à ce jour, le seul instrument international approuvé par les États et se rapportant au patrimoine documentaire.

L'Unesco, à travers son Programme Mémoire du monde, intervient pour faciliter la conservation du patrimoine documentaire mondial avec les techniques les mieux appropriées : aider à assurer un accès universel au patri-

moine documentaire et faire prendre conscience, partout dans le monde, de l'existence et de l'intérêt du patrimoine documentaire. « Les conclusions de vos travaux permettront à l'Unesco non seulement de mieux cibler ses interventions dans la région mais aussi de les harmoniser et développer des convergences avec les autres partenaires », a-t-il souhaité.

Ouvrant au nom du ministre l'atelier régional sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire pour le développement durable en Afrique centrale, le conseiller administratif et juridique du ministre de la Culture et des Arts, Romain Pongui, a indiqué que le thème de celui-ci n'est pas anodin, loin sans faut, car il est d'une brûlante actualité. « En effet, depuis 2015, l'Unesco avait adopté une recommandation sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire. Un état de lieu de la mise en œuvre de cette recommandation dans nos pays d'Afrique n'a donné, à ce jour, que des résultats mitigés. Pourtant, en cette période de la mondialisation, du contact des cultures et de la numérisation, la préservation et la promotion du patrimoine documentaire constituent un enjeu crucial. La capacité de nos pays à assurer la préservation et l'accessibilité de la mémoire documentaire me semble une condition impérative du développement, car le potentiel du secteur en matière de création de richesses et d'emplois est indéniable de par sa transversalité », a-t-il déclaré. Ainsi, pour faire du secteur culturel un des leviers de la croissance économique des pays d'Afrique centrale, il convient de faire de la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire un véritable cheval de bataille, bataille qui tournera indubitablement autour des notions telles que la restauration du patrimoine documentaire ; le développement du partenariat ; la mutualisation des compétences et des ressources ainsi que la mise en réseau des institutions, pense-t-il. Notons que cet atelier se tient à point nommé. Car du 27 au 30 novembre, Brazzaville abritera la première réunion des ministres de la Culture des pays membres de la CEEAC, dont l'objectif sera la mise en œuvre de la stratégie sous régionale sur le développement et la promotion de la culture en Afrique centrale.

Bruno Okokana

NECROLOGIE

Méline Eta-Anto, agent des Dépêches de Brazzaville, Bosco Edzonga Tsagnelet et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissance, le décès de son oncle paternel, le nommé Michel René Ntsitsato « Combattant » survenu le 10 novembre 2018 à l'hôpital de base de Talangai.

La veillée mortuaire se tient au domicile de l'illustre disparu au n° 15 de la rue Dolisie Talangai / Intendance.

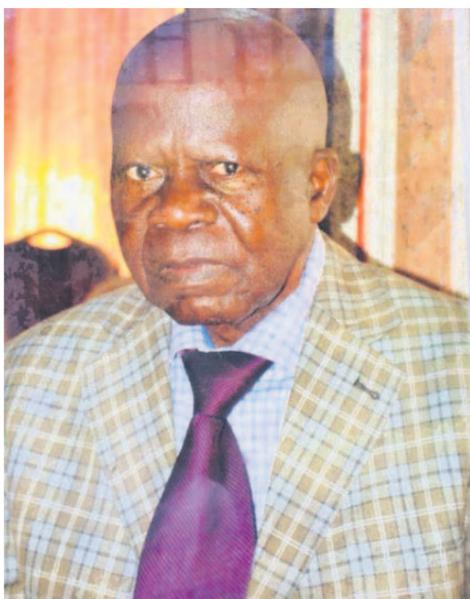
L'inhumation aura lieu ce Vendredi 23 novembre 2018 suivant le programme ci-après :

9h : Levée de corps à la morgue de l'hôpital de Talangai

10h : Recueillement au domicile du défunt

13h : Départ pour le cimetière privé Bouka

16h : Retour et fin de la cérémonie



Les familles Mossossa Henri, Miboula Albertine, les enfants Liyelly Edith, Liyelly Cyr Patrick, kounkou Sintia Danièle, Kounkou Flora, Kounkou Crépin ont le regret d'annoncer le décès de leur fille, cousine, nièce, tante, grand-mère et mère Makassou Elise Léonie « Ma Léonie », enseignante à la retraite, survenu à Kinshasa le 10 novembre 2018. Le deuil a lieu au n°48 bis de la rue des Martyrs à Poto-Poto. Les obsèques se dérouleront le samedi 24 novembre selon le programme suivant :

9 h : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville

10 h : recueillement au domicile de la défunte

11 h : messe en la cathédrale Sacré Cœur

13 h : départ pour le cimetière privé Bouka



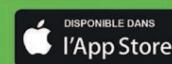


TV5MONDE AFRIQUE



RETROUVEZ LE MEILLEUR DES PROGRAMMES AFRICAINS SUR L'APPLICATION GRATUITE

100% AFRIQUE 100% MOBILE



afrique.tv5monde.com

FECOJU DANCE CONTEST

Novelge Bintsamou présente les enjeux de la 3^e édition

Le producteur de ce festival a prévu beaucoup d'innovations dans cette troisième édition dont le slogan reste « L'art, le talent et la danse »

« La Fécodu dance contest » est un battle. Ce mot anglais qui signifie bataille peut donc désigner un combat de danse ou de rap. Cette année, la compétition aura la particularité d'être 100% africaine, a expliqué ce jeune promoteur congolais qui, depuis quatre ans, a mis en place la Fédération congolaise de danse urbaine au sein de laquelle a été créé le festival « Fécodu dance contest ».

Ce rendez-vous d'échange culturel, qui s'étendra sur trois jours, se déroulera le 9 décembre à la préfecture de Brazzaville. Les TDK de l'Angola, les All premier Crew de la République démocratique du Congo, Gabao dance urbaine du Gabon et les trois groupes congolais, à savoir Demolition Crew, Influence Crew et Universel dance, tels sont les différents ensembles retenus pour ce festival. Novelge Bintsamou a annoncé pour le 6 décembre l'arrivée des artistes. Sans la musique, il n'y a pas de danse. Pour donner une touche particulière à sa compétition de danse, le promoteur a invité les artistes de marque. « Il y a Biz Ice qui est un artiste urbain congolais qui fait le rap et qui porte des messages qui touchent la jeunesse. Il y a aussi Noir Feeling, ce sont des jeunes congolais qui sont dans le label (Wana Bamani). C'est un grand groupe qui porte des messages dans leur chanson notamment Vie Na nga. Il y a Espoir la



Novelge Serevin Bintsamou Boyembé présentant le festival/DR

tigresse, une artiste gabonaise. Elle sera là pour apporter son message dans ce festival »

Le choix porté sur ces artistes témoigne de la volonté de l'organisateur à sensibiliser la jeunesse au phénomène Kuluna. D'ailleurs, le thème retenu cette année pour le forum qui se tiendra le 8 décembre est : « Je ne suis pas l'instrument du Kuluna ». Une préoccupation à laquelle, il a par ailleurs invité les autorités, les enseignants et les docteurs aux débats afin de trouver les solutions.

« C'est un fléau qui est en train de gaspiller la jeunesse africaine. Ce n'est pas seulement au Congo. Il se passe au Gabon où on l'appelle par Bangando, en RDC, il est appelé Kuluna et au Congo par les Bébés noirs. En Angola, il y a une autre appellation. Vu que la danse urbaine fait partie de la jeunesse, nous avons ciblé un public jeune. Pourquoi pas faire appel aux autorités, aux enseignants, aux docteurs pour débattre sur

le sujet. Le forum ne sera pas pour la jeunesse, c'est pour trouver la solution pour cette jeunesse », a souhaité Novelge Bintsamou.

Le 9 décembre, la « battle-dance » mettra en confrontation les danseurs internationaux invités. « Au lieu de se battre avec les machettes comme le font les Kuluna, je préfère que la jeunesse se batte avec la danse pour défendre les couleurs de leur pays. C'est pour une bonne cause. Aujourd'hui dans d'autres pays, les danseurs sont les professionnels et ils gagnent bien leur vie de ce qu'ils font », a-t-il souligné.

Dans les autres rubriques du festival, Novelge Bintsamou a prévu de faire visiter les étrangers les coins historiques de Brazzaville avant le dîner de gala au cours duquel les partenaires seront sensibilisés à la grandeur du festival. Ce jeune producteur a toutefois déploré le manque de soutien du ministère de tutelle.

James Golden Eloué

13^e ÉDITION DE LA CAN FÉMININE

Le Ghana, pays hôte proche de la sortie

Le match Cameroun-Ghana qui se disputera le vendredi dans le cadre de la 3^e journée des rencontres de la poule s'annonce déjà très décisif pour l'équipe du pays hôte. Elle est condamnée à l'emporter pour rester en vie dans la compétition qu'elle accueille depuis le 17 novembre.

L'équipe féminine du Ghana est en grand danger. Il n'y a qu'une victoire qui peut la sauver en affrontant celle du Cameroun qui a collectionné deux victoires en autant de sortie et qui a un pied en demi-finale. Les Camerounaises avaient débuté leur compétition en battant les Maliennes 2-1 avant d'infliger 3-0 aux Algériennes. Contre les Ghanéennes, un seul point leur suffit pour garder la tête du groupe. Les Ghanéennes, quant à elles, ont aligné les résultats en dents de scie. Après avoir difficilement battu les Algériennes 1-0, cette équipe a courbé l'échine 1-2 face aux Maliennes lors de la deuxième journée.

Le pays organisateur n'est pas loin de prendre la porte s'il ne sort pas le grand jeu face aux Lionnes Indomptables. L'autre match du groupe mettra aux prises l'Algérie déjà éliminée au Mali en course également pour une qualification pour les demi-finales. Les Maliennes pourraient profiter de la méforme des Algériennes pour soigner leur différence des buts. Dans le groupe B, l'Afrique du sud qui affrontera le samedi la Zambie a déjà validé sa qualification pour les demi-finales. Le mercredi, les Sud-africaines ont écrasé les Equato-guinéennes sur un score sans appel de 7-1 après avoir battu les Nigériennes 1-0.

Comme les Camerounaises, un nul leur suffit pour garder la tête du groupe. La Zambie qui avait bien débuté sa compétition en dominant la Guinée équatoriale 5-0, s'est compliqué l'équation en s'inclinant 0-4 face au Nigeria. D'ailleurs les deux sélections disputent le dernier ticket des demi-finales. Avantage toutefois au Nigeria qui affronte la Guinée équatoriale, le maillon faible du groupe. Les demi-finales sont prévues le 27 novembre et la finale le 1^{er} décembre.

J.G.E.

CES OUBLIÉS ET CES MÉCONNUS DE L'HISTOIRE CONGOLAISE

L'histoire de la République du Congo à travers quelques chansons

Depuis 60 ans, la chanson congolaise est un repère historique spatio-temporel. Plusieurs œuvres musicales ont magnifié le pays et les hommes, jusqu'au récent titre controversé « Oko mema Congo na moutou », polysémique et bourré de sous-entendus.

En effet, la chanson peut être laudatrice ou, pire, subversive, parfois sans intention préconçue de la part du créateur. « Ata ndelé », chanson prémonitrice d'Adou Elenga valut à son auteur d'être embastillé à la prison de Ndolo à Léopoldville, Kinshasa aujourd'hui. Son contenu était jugé subversif pour le colonisateur. Dans le foisonnement musical, propre aux rives du fleuve Congo, et, bien avant la célèbre chanson de Joseph Kabasele, « Indépendance chacha » qui a accompagné les indépendances africaines en 1960, on peut citer, « Le 28 novembre 1958, indépendance nationale », panégyrique à souhait, exécuté par l'orchestre Novelty du président Mountou Typoa. Cette chanson, enregistrée chez Ngoma à Kinshasa en 1959, est sortie quelques mois seulement après la naissance de la République du Congo, qui fête le 28 novembre prochain ses 60 ans. C'est une chanson euphorique comme en témoignent quelques passages. Basili basili basili basili na koyokana ngo mama. Elle est sortie après les événements de 1959 et aborde rétrospectivement cette tragédie nationale. Œuvre des Bantous de la capitale,

elle est enregistrée en 1962. L'auteur se félicite et se réjouit de l'unité retrouvée de nos hommes politiques qui ont failli mettre le feu à la maison Congo. « La bêtise humaine » ne date pas d'aujourd'hui. Décidemment le Congo est un pays où les hommes politiques ne tirent jamais des leçons du passé pour éclairer l'avenir. Quelques mois après la parution de cette chanson, le Congo connaît un séisme politique. Un mouvement insurrectionnel renverse le président Fulbert Youlou. Essous se fend d'une chanson inspirée par les premières paroles de l'hymne national congolais, la Congolaise. « Tongo étani », littéralement, « le soleil se lève », c'est son titre. Pendant près de trente ans, elle a servi d'indicateur au journal parlé de la Voix de la Révolution congolaise.

Le président Youlou est remplacé par Alphonse Massamba-Debat, ancien ministre de Youlou. Après avoir été débarqué du gouvernement, il refuse de rejoindre son poste, avec son compère Bikouma. Cette fronde en a fait le successeur de son prédécesseur. Quelques mois après son investiture, il organise le congrès du MNR (Mouvement national de la Révolution), son parti politique qui opte pour le socialisme scientifique. Mal lui en a pris puisque quatre ans après, à son tour, il quitte le pouvoir. Il faut rappeler, l'orientation marxiste du nouveau pouvoir de Brazzaville entraîne une levée de bouclier de l'autre côté du fleuve Congo. Les escarmouches verbales se

multiplient. L'arrivée au pouvoir de Joseph-Désiré Mobutu amplifie les contradictions entre les deux pays voisins. C'est sans doute, pour cette raison que Franklin Boukaka enregistre, en 1967, « Pont sur le Congo », aux Editions Boma bango de Franco. Elle rappelle les liens de consanguinité entre les deux peuples des deux rives du fleuve Congo, mais un trait d'union répondant en écho à une chanson de Kabasele et Bombenga « Ebalé ya Congo » edzali lopango te edzali nde ndjela. Mitema ndoki ba Sali songi songi bakaboli Congo babosani Africa o yé... Kabasele met en cause l'ingérence étrangère qui, selon lui, est à l'origine de la situation conflictuelle entre les deux Congo, sous le sceau d'une lutte idéologique, à laquelle les Congolais de part et d'autre ne comprenaient pas l'enjeu, diviser pour régner. Comme « Ebalé ya Congo », « Pont sur le Congo » de Franklin Boukaka est un hymne à l'unité des deux Congo. « Congo na Biso » de Pamelé et les Bantous de la capitale.

En 1968, le capitaine Marien Ngouabi succède au président Alphonse Massamba-Debat en qualité de président de la République, après une période de confusion où Alfred Raoul a assumé quelques mois les fonctions de chef de l'Etat, tout comme Augustin Poignet, au cours de ce trimestre tumultueux de la vie nationale. Un an après, le nouveau président crée le Parti congolais du travail, « premier parti marxiste-lé-

niste au pouvoir », fanfaronne-t-on dans les allées du pouvoir. Pour rendre hommage au nouveau parti, Lambert Kabako crée, quelques années après, « Lokumu ya Pct », enregistré sur un album de propagande, véritable chanson dithyrambique. Le Congo n'est jamais sorti de cette expérience traumatisante qui a laissé des stigmates indélébiles. Ainsi va le Congo avec ses tares rédhibitoires dont l'incapacité de ses hommes politiques à démissionner, en dépit de résultats calamiteux de leurs actions. « Je ne sers à rien donc je m'en vais ». C'est ce que déclarait Nicolas Hulot, au moment de quitter le gouvernement d'Emmanuel Macron. Dans cette période de crise que traverse le Congo, c'est une telle attitude de responsabilité que nous attendons de nos ministres qui ne servent à rien, pour nombre d'entre eux. S'impose aujourd'hui au président de la République, sous la double pression du public et du FMI, la nécessité d'un gouvernement de combat avec des hommes compétents, à l'expérience éprouvée. Il y a des jours où j'ai l'impression que l'intelligence a déserté ce pays. On tourne en rond. On prend les mêmes et on recommence, sans fin. L'amateurisme et l'incompétence, ici comme ailleurs, ont causé trop de tort au pays. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu